

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

Le Conseil Municipal est convoqué le Jeudi 15 novembre 2018 à 19 h 30 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Subventions 2018
- Subvention au CCAS
- Ligne de trésorerie ou crédit relais
- RPQS Assainissement
- RGPD : Adhésion au service protection des données du CDG 30
- Elections : Membre de la commission de contrôle : Désignation d'un conseiller municipal et de son suppléant
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Berbon Evelyne, Bignolles Martine , Eva Bonnaure, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fraisse Bruno, Levailant Jean-Pierre, Linsolas Annie, Manoël Stéphane, Roblin Christine, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusées : Moreau Maryline, Fernandes Annie, Pailhès Nelly, Eric Saint-Pierre

Secrétaire : Sylvie Carrasco

Compte rendu affiché le 22-11-2018

La séance est ouverte à 19 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour : Don aux sinistrés de l'Aude, Augmentation de loyer. Le conseil donne son accord pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Délibération N° 2018-076
Subventions aux associations 2018

M. le Maire rappelle la délibération n°2016-078 du 27.10.2016 aux termes de laquelle il avait été décidé, compte tenu de la baisse des dotations de procéder à une diminution des subventions de 10% par an pendant 5 ans.

Il présente au Conseil les demandes de subventions déposées par les associations accompagnées des bilans d'activités et financiers pour l'année 2017-2018

Le Conseil, après avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions d'octroyer pour 2017, les subventions suivantes :

- Club Amitiés des Fils d'Argent	218.70 €
- Association l'Alouette Lézannaise	218.70 €

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

- Palette et Déco	218.70 €
- Judo club lézannais	218.70 €
- Boule joyeuse	218.70 €
- L'Embellie (Théâtre)	218.70 €
- L'ASCL (deux associations)	393.30 €
- Club philatélique lézannais	218.70 €
- Lez'art Théâtre	218.70 €
- Lezan Trail	218,70 €
- Histoire et Patrimoine	218.70 €
- A.P.E (Gouters de Noël compris)	393.30 €
- Association la Gerbe	263.00 €
- Léz'Embouquinés	263.00 €

Délibération N° 2018-077 ***Subvention CCAS***

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 10 000.00 € au CCAS de la Commune.

Information ***Ligne de trésorerie ou crédit relais***

M. le Maire informe le Conseil qu'au vu du dernier bilan budgétaire il ne sera pas nécessaire de contracter un crédit relais, ni de ligne budgétaire. La majeure partie des subventions a été perçue et les restrictions budgétaires opérées permettant de faire ce choix.

Délibération N° 2018-078 ***RPQS Assainissement***

Le Conseil Municipal,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article D. 224-3 précisant que le Maire présente au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, qu'il a reçu de l'établissement Public e Coopération Intercommunale auquel la commune adhère.

Vu l'arrêté préfectoral N° 20160913-B1-001 en date du 13 septembre 2016 portant fusion de 1 Communauté Alès Agglomération et des Communautés de Commune Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien et Hautes Cévennes.

Vu la délibération C_2018_08_20 du Conseil de Communauté en date du 11 octobre 2018 approuvant le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Considérant la note établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse afin d'informer les collectivités sur les actions aidées par l'agence de l'Eau, la fiscalité de l'Eau et la qualité des eaux, et qui doit être jointe au rapport sur le prix et la qualité du service.

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du Service assainissement collectif , joint à la présente délibération.

Délibération N° 2018-079

RGPD : Adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD) , proposé par le centre de gestio de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30).

Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 . Ce règlement apporte certaines modifications en matière de protection des sonnées personnelles.

Il responsabilise notamment les collectivités territoriales sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information . Il renforce les obligations de collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis à vis des données.

Le pouvoir de sanction de la CNIL augmente considérablement et le non-respect de cette réglementation entraîne des sanctions financières kurdes.

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) pour chaque collectivité territoriale devient obligatoire et il convient de se conformer à cette nouvelle réglementation.

Considérant le volume important de ces obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données , la mutualisation présente un intérêt certain.

Par l'article 25 de l loi statutaire , le CDG 30 est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique . Il propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé pour accompagner le collectivité dans sa mise en conformité.

Par la présente délibération , nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération , est jointe la convention d'adhésion à e service , détaillant les modalités d'exécution de la mission et des tarifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 30,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation , des protocoles annexes , et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant le DPD de la collectivité,

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 30,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de conformité avec la réglementation européenne et nationale ,
- d'autoriser le Maire à désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant délégué à la protection des données

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

Délibération N° 2018-080

Elections : Membre de la commission de contrôle : Désignation d'un conseiller municipal et de son suppléant

Dans le cadre des lois du 1er août 2016 portant réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales à compter du 1er janvier 2019, il est prévu la création d'une commission de contrôle dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral dès le 1er janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019.

Pour l'instauration de cette première commission, les membres sont nommés pour la durée du temps restant à courir jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, soit jusqu'en mars 2020.

Cette commission est chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux, de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Notre commune n'ayant qu'une seule liste, la commission doit être composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration, et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Par conséquent la commune doit désigner un conseiller municipal, et éventuellement son suppléant. Cette désignation de fait sur la base du volontariat.

Martine Bignolles se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission, Jean Louis Astier se porte volontaire en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Martine Bignolles membre titulaire, et M. Jean Louis Astier, Membre suppléant de la Commission de contrôle des élections.

Délibération N° 2018-081

Augmentation de loyer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter le loyer ci-après :

- **Loyer de Mme Christelle BUISSON**

Loyer non augmenté depuis le 01.12.2017 indice de référence 2ème trimestre :

370,00 € x 1.25 % (4,62 €) = 374,62 € + 5 € charges mensuelles OM et de 20,00 € pour le ménage des communs soit 399,62 € applicable au 01.12.2018

Délibération N° 2018-082

Sinistrés de l'Aude

Le Maire rappelle les terribles inondations qui ont touché les habitants de l'Aude le 15 octobre 2018. L'association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter le soutien financier aux communes sinistrées.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

La générosité des lézannais ne s'est pas démenti :

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

- Une urne a donc été mise à la disposition des lézannais qui souhaitent effectuer un don a récolté 450 €
- La chorale « les 'enchanteurs» a organisé une manifestation au profit des sinistrés de l'Aude.et à récolté 365 €
- Le conseil décide à l'unanimité d'allouer, au nom de la municipalité de Lézan , un don de 1000 €,

Au total 1815 € seront adressés aux sinistrés du département de l'Aude de la part de la Commune de Lézan et de ses habitants,

Informations : Illuminations de Noël

M le Maire rappelle qu'auparavant les décorations de Noël étaient installées par l'entreprise Vetsel , pour un coût assez conséquent. Par mesure d'économie , il avait té décidé que le personnel technique effectuerait la pose et le dépose en régie. Pour cela il convenait que les agents soient titulaires du CACES Nacelle, et qu'une nacelle soit louée.

Il s'avère qu'en raison des fluctuations de personnel , nous n'avons plus assez de titulaire du CACES.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise Pat service, qui assurera la pose et la dépose des décorations de Noël pour un montant de 1200,00 € TTC , ce qui reste très avantageux.

Le conseil approuve cette décision.

Questions Diverses

Extinction des feux : Pas de retour négatif sur l'extinction des feux sur la Commune.

Décès : Philippe DURAND informe le conseil du décès de Mme Martin , notre doyenne.

Incivilité aux écoles : Eva Bonnaure indique que de nombreuses incivilités des automobilistes sont à déplorer aux écoles. Pour la sécurité des enfants, les gendarmes seront sollicités pour intervenir et éventuellement verbaliser afin de sensibiliser tout un chacun au respect des bonnes pratiques aux abords des écoles.

Voirie - Urbanisme :

- o Eva Bonnaure demande si un miroir pourrait être installé à la sortie du chemin du lavoir, pour une meilleure visibilité. Cette option sera étudiée.
- o Stop chemin de la Caladette : ils ne sont pas respectés. Les bandes blanches sont à repeindre.
- o Evelyne Berbon demande si du gravier pourrait être apporté aux poubelles Avenue de la Gare , ainsi qu'au Camp Perrier.
- o Mur de clôture : A l'angle du chemin de sauve et du chemin de la sauvette, un mur de clôture trop haut gêne la visibilité. M. le Maire contactera le propriétaire.
- o M. le Maire profite de cette réunion pour informer le conseil qu'une nouvelle construction en bordure du chemin de Sauve bénéficie d'un permis de construire en règle délivré par le service instructeur.
- o Le parking à l'entrée du village , avenue d'Anduze sera réalisé fin du premier trimestre 2019.
- o La voie verte sera réalisée fin 2019.

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

Pour finir M. le Maire fait lecture d'une carte d'Eric Sait Pierre, adjoint à la communication, toujours très actif et réactif , grâce aux outils numériques,

Séance levée à 21h00

Délibérations prises dans la séance du 15 novembre 2018

2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018		
2018	75	Convention accord de stagiairisation d'un adjoint technique territorial

Signatures des membres présents à la séance du 15 novembre 2018

Eric TORREILLES

Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

ASTIER Jean Louis

BERBON Evelyne

BIGNOLLE Martine

BONNAURE Eva

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FRAISSE Bruno

LEVAILLANT Jean Pierre

LINSSOLAS Annie

MANOEL Stéphane

ROBLIN Christine

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

VEYRAT Bernard